



Événement

La démocratie en santé, mise à l'épreuve.

*Comme le souligne La Conférence Nationale de Santé,
l'épidémie du covid-19 fait apparaître, plus encore,
l'insuffisance de la Démocratie en Santé.*

Dans le contexte de la pandémie du Covid 19, la CNS a rendu un avis le 15 avril 2020 dans lequel elle fait le constat de l'absence de mobilisation de la démocratie en santé, de ses représentants ou de ses instances, par les pouvoirs publics et les établissements de santé, médico-sociaux ou sociaux.

Elle y rappelle qu'en 2010 elle avait été saisie, par le directeur général de la santé, le Professeur Didier Houssin, sur la question de la concertation en temps de gestion de crise sanitaire. Dans l'avis rendu elle avait noté les critiques sur la faiblesse de la concertation en période de crise sanitaire en particulier lors des pandémies grippales et relevé le haut niveau de défiance à l'égard de **la gestion des pouvoirs publics**.

Elle avait alors émis la recommandation suivante « ... la Conférence nationale de santé, qui est la seule formation instituée représentative de l'ensemble des parties prenantes dans le domaine de la santé, devrait être saisie dans trois circonstances :

- en amont des crises, sur le plan de gestion mis en œuvre quand une crise survient,

- au fil de la crise, pour formuler les questions sur lesquelles il serait souhaitable que les pouvoirs publics apportent des réponses aux interrogations que se pose la population,
- après la crise, sur les conclusions des retours d'expériences. »

En 2020 la CNS note que ces recommandations restent d'actualité. Elle appelle les pouvoirs publics à faire le pari de la démocratie en santé et souligne que les organisations issues de la société civile, regroupées au sein d'instances consultatives ou délibératives, offrent une expertise spécifique et une excellente connaissance des territoires.

L'avis insiste sur la mobilisation des instances de démocratie en santé à tous les niveaux :

- national la CNS (Conférence Nationale de Santé),
- régional la CRSA (Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie),
- territorial les CTS (Conseils Territoriaux de Santé).

La concertation doit se faire également avec les représentants des usagers et des personnels au sein des établissements de santé.

Enfin la CNS pointe la nécessité à tous les niveaux d'une communication honnête, transparente, fondée scientifiquement, organisée et adaptée aux différents publics cibles.

La CRSA, instance régionale de démocratie en santé

La Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie, organe consultatif de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, où siègent des représentants des CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie), des CTS, des membres de la CORERPA, a été consultée sur la problématique du déconfinement.

Le 13 mai dernier, la Commission permanente de la CRSA a émis un avis et proposé 9 points de vigilance et de recommandations pour réussir le déconfinement :

- 1- Être attentif à l'acceptabilité par la population francilienne du dispositif de déconfinement
- 2- Mettre en œuvre, piloter le déconfinement en lien avec les opérateurs de terrain, mais aussi avec les instances locales et régionales de démocratie en santé, représentatives de tous les acteurs
- 3- Renforcer la mobilisation, la coordination et rendre lisible, de manière claire et non ambiguë, les dispositifs adaptés pour casser les chaînes de contamination

- 4- Faire le pari de l'intelligence et de l'efficacité des acteurs de terrain, sur des territoires de santé à taille humaine
- 5- Être attentif, durant la période du déconfinement, aux conséquences des fortes inégalités sociales de diffusion du virus
- 6- Renforcer les actions d'éducation, de prévention et de promotion de la santé
- 7- Veiller après la première phase d'expansion de l'épidémie à accompagner et à protéger les personnels de santé ainsi que les patients dans le déconfinement et l'après-crise
- 8- Organiser efficacement et durablement la gestion logistique des dotations en matériels et consommables nécessaires pour tous les professionnels, intervenants et patients contaminés.
- 9- Capitaliser dès que cela sera possible sur les retours d'expériences.

Philippe Genest
Vice-président de la CORERPA

La Coordination des Retraités et Personnes Âgées (CORERPA) d'Île-de-France



La Coordination des Retraités et Personnes Âgées d'Île-de-France CORERPA

Demandes et recommandations :

Le Bureau et les membres de la CORERPA approuvent les points de vigilance et recommandations de la Commission permanente de la CRSA.

Ils analysent aussi attentivement le rapport de Marc Bourquin, Conseiller stratégique à la FHF (Fédération Hospitalière de France) et demandent qu'on en tire toutes les conséquences utiles.

Les demandes :

Quand la crise sera finie et que tous les bilans seront établis, nous devons avoir la connaissance réelle des chiffres et les conséquences de cette pandémie :

- *la répartition des décès en EHPAD en Ile de France et par département (en incluant les transferts en hôpital) mais aussi le nombre de décès à domicile.*
- *la part d'exclusion de soins envers les patients dont le traitement a été interrompu brutalement suite aux priorisations hospitalières données aux patients atteints par le Corona virus.*
- *Les moyens de communication, le confinement a mis en lumière l'indispensable besoin de communication important et efficace entre familles, patients, personnes hébergées (téléphone ,et vidéo), mais tous les EHPAD n'ont pas fait suffisamment d'efforts.*
- *Le confinement a correspondu à une période de dépollution très significative, a-t-elle eu des effets sur la santé (infarctus, AVC...) ? Si oui, comment éviter de revenir en arrière avec le déconfinement.*
- *La mobilisation de tous les moyens de santé a provoqué des surfacturations de matériels et de lits pendant la pandémie ! A préciser localement.*

Les recommandations :

La mise en œuvre des rapports Libault et El Khomry doit être une priorité ainsi que le transfert des conclusions dans la loi qui est de nature à rassurer sur le devenir des établissements. La mission confiée par le Ministre des solidarités et de la santé à Jérôme Guedj le 24 mars 2020 a confirmé qu'il était urgent de s'atteler à la loi « Grand âge et autonomie » qui devra aussi tenir compte de l'enjeu de la lutte contre l'isolement.

- *Après le déconfinement, prévoir des groupes de travail issus de l'instance plénière de la CRSA sur la gestion sanitaire et médico-sociale de la pandémie.*
- *Organiser des concertations au sein des établissements entre les personnes soignées ou hébergées et leur famille par l'intermédiaire des CVS et les représentants des usagers dans les CDU.*
- *La généralisation et le renforcement des CVS ainsi que des réseaux départementaux d'élus (Inter-CVS) doivent être une priorité. Questionnement sur l'absence, en nombre, de représentation des usagers, étudier la possibilité de revoir le mode de gouvernance.*
- *Relancer au plus tôt les séances plénières des CTS avec des moyens adaptés (visio-conférence ou autres ...).*
- *L'information envers les usagers et les aidants est bien souvent très dispersée et confuse. Favoriser la mise en place de plateformes d'informations ciblées et facilement accessibles.*
- *Prendre en compte la fracture numérique et créer des espaces d'aides et de formation dans les territoires avec des accès gratuits à internet pour les usagers en difficultés.*
- *Reconnaitre le droit citoyen d'usagers en santé aux personnes aidées, accompagnées et soignées à domicile, les plus nombreuses, et créer une ou plusieurs instances d'appel départementales, en fonction de l'importance géographique du département et, configurées par le CTS en lien avec le CDCA.*



En Marge



Une des répliques du « séisme » covid19 :

L'explosion du déficit des régimes de retraites en France !

*Privés de leurs recettes essentielles, par l'arrêt important de l'activité économique, sous les effets de la maladie. D'après le COR (Conseil, d'Orientation des Retraites) le besoin de financement du système cette année, pourrait **septupler** pour atteindre **30 milliards d'euros au lieu des 4 initialement prévus***



Les services de l'Etat avaient conscience d'une plausible et proche pandémie...

La Prévention s'imposait

Les deux derniers livres blancs de la défense et la sécurité nationale de (2008 et 2013) commandés par les Présidents de la République, de ces années ; livres consacrés à la défense et la sécurité de la nation, évoquent aussi le risque sanitaire lié à une pandémie.

Phénomène classé « très haut » dans l'échelle des crises, juste après les attentats terroristes ; il y est indiqué que :

« Une pandémie massive à forte létalité » est « plausible ... et, pouvant se produire dans les quinze prochaines années, d'ici 2023 ».

« Une telle crise sanitaire majeure serait de nature à remettre en cause le fonctionnement normale de la vie nationale et des institutions ».

Outre ces documents, il existe aussi plusieurs rapports consacrés aux risques sanitaires et aux recommandations qui s'en suivent.

En 2016 l'Agence nationale de Santé publique en a publié un...

**« Souvent ...il y a loin de la prévision à une efficace préparation,
pour faire face » !**

Gérard Perrier